

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 88-36 du 23 Janvier 1988

Chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur de l'intérim du Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale pour compter du 21 Janvier 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

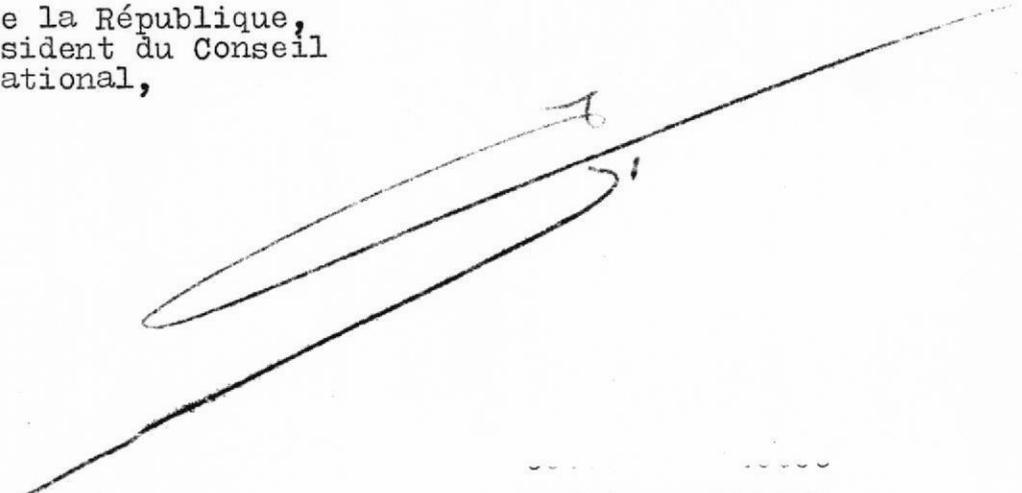
DECRETE :

.....  
Article 1er. - Pour compter du 21 Janvier 1988 le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur, est chargé de l'intérim du Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale pendant son congé administratif.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 Janvier 1988

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

  
.....  
Mathieu KEREKOU

.....  
Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MEMS.  
MISPAT 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT.  
ONEPL-GDE CHANG. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.